

PROCÈS – VERBAL
de l'assemblée des délégués de l'AESC
du 29 juin 2021, à Belfaux

Présidence : M. Martin Moosmann

Membres du comité :

M. Marius Achermann	Avry
M. Gabriel Litzistorf	Belfaux
Mme Chantal Angéloz	Corminboeuf
M. Daniel Aeschlimann	Courtepin
M. Marcel Tortorella	Givisiez
M. Beat Meuwly	Gurmels
M. Denis Schwab	La Sonnaz
M. Thomas Chappuis, vice-président	La Brillaz
M. Jean-Yves Garreau	Misery-Courtion
M. Pierre Bovet	Prez

Chef-exploitant : M. Pascal Lottaz

Secrétaire : Mme Chantal Sottas

SEGC Ingénieurs : MM. Norbert et Romain Wicht

MICARNA : M. Pedro Ferreira

Voix représentées :

Communes membres	Délégué (e) présent (e)	Nombre de voix
Avry	Mme Eliane Devaud-Sciboz M. Christian Hofmann	2
Belfaux	M. Vincent Schickel	3
Corminboeuf	M. André Bruderer	3
Courtepin	M. Mario Wüthrich	5
Givisiez	M. Eric Mennel	3
Gurmels	M. Christian Schneuwly	2
La Brillaz	M. Yvan Jordan M. Alexandre Krattinger	2
La Sonnaz	M. Denis Grandgirard	2
Misery-Courtion	M. Alexandre Ratzé	2
Prez	M. Michaël Chatagny	2
Communes présentes 10 / 10	Total des voix représentées 26 / 26	

Ordre du jour :

1. Accueil et nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26 mai 2021
3. Référendum obligatoire du 26 septembre 2021 : approbation des documents s'y référant
4. Approbation du crédit de construction du projet AESC2040
5. Information sur les lieux de présentation du projet pour les communes
6. Information sur les travaux de planification
7. Divers

Scrutateurs nommés : M. Yvan Jordan, commune de La Brillaz
M. Eric Mennel, commune de Givisiez

Excusés:

M. Olivier Pompini, SEn
M. Pierre-André Imhof, Micarna
Mme Muriel Frésard, syndique commune de Belfaux
M. François Vallat, vice-syndic commune de Belfaux
M. Damiano Lepori, délégué commune de Givisiez
M. Christian Vorlet, délégué commune de Corminboeuf
M. Lionel Jordan, délégué commune de La Sonnaz

1. Accueil et nomination des scrutateurs

Au nom du comité de direction, **M. le Président** souhaite la bienvenue à cette assemblée des délégués de l'AESC.

M. le Président adresse ses remerciements à toutes les personnes qui se sont inscrites à l'avance à cette assemblée ; cela facilite l'organisation et précise, que, malheureusement, aucun apéritif n'est prévu à l'issue de cette assemblée.

M. le Président remercie la commune de Belfaux pour la mise à disposition des infrastructures ainsi que pour la distribution des boissons. Il passe la parole à **M. Vincent Schickel**, conseiller communal de la commune de Belfaux.

M. Vincent Schickel a le plaisir de nous accueillir dans la commune de Belfaux et nous réitère les mots de bienvenue. Il excuse Mme la Syndique et M. le Vice-syndic, qui, dû à un conflit d'agenda, ne peuvent pas être présents. Il précise qu'il n'y a pas d'apéritif prévu ce soir, mais comme une séance d'information pour le projet de la nouvelle Step, aura lieu à Belfaux le 9 septembre, il espère, à ce moment-là, pouvoir offrir le verre d'amitié.

M. le Président remercie M Schickel et salue de manière particulière le chef-exploitant M. Pascal Lottaz, MM. Norbert et Romain Wicht, nos ingénieurs, Mme Chantal Sottas, secrétaire-caissière ainsi que M. Pedro Ferreira, représentant de Micarna.

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Après approbation, définitive du procès-verbal, l'enregistrement sera effacé. Lors de votre intervention, nous vous prions de bien vouloir mentionner votre nom ainsi que la commune que vous représentez en vue également de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M. le Président nomme les scrutateurs suivants : M. Yvan Jordan de la commune de La Brillaz et M. Eric Mennel de la commune de Givisiez.

Étant donné que toutes les cartes de vote ont été distribuées, toutes les voix sont présentes soit 26 voix, majorité à 14 voix.

Il excuse les personnes annoncées absentes.

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 24 du 18 juin 2021 ainsi que par convocation aux communes membres en date du 10 juin 2021.

Aucune objection n'est soulevée quant au mode de convocation, l'assemblée des délégués peut donc valablement délibérer.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26 mai 2021

Le procès-verbal du 26 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents avec les remerciements d'usage à son auteur.

3. Référendum obligatoire du 26 septembre 2021 : approbation des documents s'y référant

M. le Président précise qu'on ne parle pas pour le moment de l'investissement, qui sera traité lors du prochain point de l'ordre du jour.

M. le Président passe en revue le message du référendum obligatoire en y ajoutant quelques explications. En introduction, nous avons inséré une page avec les informations principales, suite aux remarques émises lors du comité de direction du 9 juin 2021.

Il revient sur les normes de rejet qui ont été abaissées et c'est également une des raisons pour laquelle une nouvelle installation doit être construite afin de pouvoir respecter ces normes de rejet.

M. Eric Mennel précise qu'un des problèmes du lac de Schiffenen est un problème d'oxygénation, il n'y a plus d'oxygène en profondeur dans le lac et cela est dû en particulier à un apport excessif en phosphore. Ces mesures ne sont pas appliquées seulement à la step de Pensier mais à toutes les stations d'épuration, notamment Fribourg, Villars-sur-Glâne afin de lutter contre ce problème.

M. le Président remercie M. Mennel pour son complément d'informations. Il mentionne également quelques points importants en faveur d'une nouvelle installation :

- l'obligation du traitement contre les micropolluants, ainsi les communes n'auront plus à payer CHF 9.00 par habitant, dès que l'installation sera en service.
- l'évolution démographique du bassin versant ; les communes nous ayant annoncé leur prévision à l'horizon 2040.
- Les nouvelles installations seront fermées avec pour conséquence une diminution d'odeurs et de bruits. Ce point est primordial pour les riverains de la Step.

M. Yvan Jordan souhaite avoir des explications concernant l'intitulée « production d'air » dans le message, qu'est-ce que cela signifie ?

M. Norbert Wicht explique que l'air du process, pour supprimer la pollution dans l'eau usée, est fait au moyen de surpresseurs, on prend de l'air, on le comprime et on l'injecte dans les différentes cellules et comme tous les bâtiments seront fermés, il n'y aura aucune mauvaise odeur avec la nouvelle station. L'air est renouvelé et il est traité de façon à ce qu'il n'y ait aucune émanation d'air vicié sur le périmètre de la station.

Mme Eliane Dévaud-Sciboz fait remarquer qu'il y a une coquille dans le message en parlant justement de surpresseur, il est écrit supprimeur d'air au lieu de surpresseur.

Cette coquille sera corrigée.

M. le Président relève la bonne collaboration avec les services de l'Etat qui ont permis d'avancer de manière constructive dans ce projet.

M. Yvan Jordan demande si nous avons une échéance de la confédération pour mettre aux normes la Step.

M. le Président répond que nous avons une échéance concernant les subventions pour le traitement des micropolluants. Nous devons atteindre les 24'000 habitants raccordés, au moment de la facture finale, pour pouvoir en bénéficier. La Step a été conçue pour 30'000 éq/hab. et nous traitons actuellement. 35'000 éq/hab, nous sommes déjà au-delà. Certains équipements de la step arrivent en bout de course et il devient indispensable de les remplacer. Cependant, il n'y a pas de date précise à laquelle la nouvelle installation doit être terminée.

M. Eric Mennel précise que pour le traitement des micropolluants, un délai a été fixé à 2040, à cette date l'installation doit être réalisée sinon il n'y a plus de subvention.

M. Jean-Yves Garreau signale qu'on parle de 2025 au point 8 du message, les dates sont en contradiction avec 2040 selon l'information de M. Mennel. Il y a un risque de confusion.

M. Norbert Wicht informe que l'objectif de 2025 impose que dès qu'on atteint les 24'000 habitants, nous avons l'obligation de traiter les micropolluants. Or, nous pensons atteindre les 24'000 habitants en 2025, voilà pourquoi cette date a été énoncée.

M. Eric Mennel explique qu'au point 8, on fait référence au plan cantonal. Comme déjà mentionné, il y a une loi fédérale pour le subventionnement des micropolluants, ce subventionnement est garanti jusqu'en 2040. Cependant, les cantons ont dû réaliser une priorisation, donc définir que telle ou telle Step devra réaliser le traitement des micropolluants jusqu'à un certain horizon. En ce qui concerne la Step de Pensier, en raison du développement du bassin versant et des problèmes évoqués précédemment, il a été défini que l'horizon idéal pour Pensier était 2025. Cette démarche a été faite pour toutes les stations d'épuration du canton et cela va permettre d'harmoniser les délais pour l'ensemble des stations d'épuration.

M. Mario Wüthrich se pose la question du dimensionnement sachant qu'une partie de Micarna sera délocalisée à St-Aubin ; quelles sont les influences sur le dimensionnement, sur l'exploitation de la Step, si, à terme, dans 5 ou 10 ans, toute la partie de Micarna n'irait plus à Pensier.

M. Norbert Wicht précise que par-rapport aux réflexions en cours avec Micarna, les perspectives qu'à l'horizon de 10 ans, Micarna quitte le site, sont peu probables. Cependant, les discussions que nous avons dans le cadre de projets en parallèle, notamment le projet de valorisation du sang et des plumes ou les perspectives de développement de Micarna ne laissent pas entrevoir, qu'à l'horizon de 10 ans, l'industrie quitte le site.

Les ouvrages de génie civil de la Step sont dimensionnés par-rapport aux débits que nous avons à traiter sur le site et Micarna, par temps de pluie, ne représente que 10% du volume total journalier sur la station d'épuration. Les frais d'exploitation sont issus des frais engendrés par la consommation de l'électricité, les consommables, le personnel, etc.

Si on prend, la comparaison par-rapport à un volume à l'heure, m³ à l'heure, le volume déversé par Micarna à son activité actuelle représente 7.58 %. Et si on prend le volume d'apport d'eau en litres/seconde, qui est également déterminant pour le dimensionnement des cellules, puisque le traitement de l'eau peut se faire selon le temps de séjour qui est nécessaire pour accomplir la tâche, on descend à 7,45%.

Par temps sec, ces différents chiffres varient entre 13 et 14 %. Si Micarna n'est pas là, nous avons quand même 80 à 85% de volume de construction de la Step qui est nécessaire.

Si les abattoirs à volailles quittent le site de Courtepin, ils seront remplacés par d'autres activités. La part de de Micarna est de 15% environ de 46 millions. Micarna paie ce qu'elle nécessite de travaux sur le site.

M. Yvan Jordan souhaite savoir, si Micarna part, si les coûts d'exploitation diminuent en proportion ou restent identiques.

M. Norbert Wicht précise que les frais d'exploitation variables diminuent mais que les frais fixes restent identiques, ce qui va augmenter la part des communes d'une part mais d'autre part, Micarna nous livre les boues qui permettent la valorisation du biogaz et au cours des dernières années, l'équivalent de ce que nous avons vendu représente CHF1'400'000.00, ce qui diminue le coût des communes.

M. Eric Mennel fait remarquer que l'on parle de Micarna qui va partir mais il ne faut pas oublier qu'on dimensionne pour les 30 prochaines années et il y aura d'autres industries qui vont venir dans le bassin versant. Il est important d'avoir une certaine réserve, il ne faut évidemment pas qu'elle soit excessive, mais cela permet, le jour où il y a une entreprise qui s'installe, d'avoir une station d'épuration, derrière, qui puisse traiter les eaux sinon cette entreprise va partir ailleurs.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe aux votes : Celles et ceux qui acceptent les documents présentés pour le référendum du 26 septembre 2021 sont priés de le manifester en levant leur carte de vote.

L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les documents présentés pour le référendum du 26 septembre 2021.

M. le Président remercie, au nom du comité, les délégués pour leur confiance.

4. Approbation du crédit de construction du projet AESC240

M. le Président informe que la commission financière entrera en fonction le 1^{er} janvier 2022. Cependant, une réunion a déjà eu lieu le 22 juin 2021 concernant le crédit de construction et les discussions ont été très positives pour les deux parties. Étant donné qu'ils ne sont pas encore en fonction, la commission financière ne peut pas encore prendre position.

Le comité décidera de transmettre ou non aux Conseils communaux les détails du crédit de construction et des tableaux des coûts.

Il passe la parole à **M. Norbert Wicht** qui présente la récapitulation du devis général.

M. Norbert Wicht précise qu'on parle toujours d'AESC2040, mais que les travaux devraient être terminés en 2025. Une installation de ce type a en principe une durée de vie de 30 à 35 ans.

La base de dimensionnement pour 50'000 éq/hab s'oriente plutôt sur 2040-2045.

Distinction entre la phase 2.1 et la phase 2.2

2.1 : récapitulation de tout ce qui a trait à la filière eau, soit la nouvelle biologie et le traitement des micropolluants

2.2 : récapitulation de tout ce qui a trait au traitement des boues.

Le devis détaillé représente 800 lignes, à voir jusqu'à quel degré les communes souhaitent un devis détaillé.

M. Norbert Wicht récapitule les points du devis général en y ajoutant quelques explications.

Indemnité de la Confédération : 75% du coût de construction d'une partie du traitement des micropolluants. Le montant estimé est d'environ 9,5 millions et l'octroi de cette indemnité est soumis à la clause des 24'000 habitants raccordés.

Participation de Micarna : Dans le cadre de la convention initiale qui avait été signée avec l'entreprise, Micarna avait déjà participé d'une façon forfaitaire au coût de construction de la station d'épuration pour le dimensionnement du traitement des boues. Pour calculer la participation de Micarna, nous sommes restés dans le même principe de cette convention initiale. La participation forfaitaire à charge de Micarna aux coûts de construction représente un montant d'environ CHF 2'300'000.00. Ce montant a déjà été discuté avec la Direction de Micarna, mais les modalités de paiement n'ont pas encore été définies.

Une annuité constante de CHF 1'614'000.00 sera répartie entre les communes selon la clé de répartition mentionnée à l'article 22 des statuts. Il n'a pas encore été défini à partir de quand cette annuité sera facturée aux communes. Le mode de financement doit être encore finalisé.

Dans l'estimation des frais variables d'exploitation, il a déjà été tenu compte de l'augmentation du personnel de 3 à 4 personnes pour le traitement des micropolluants et des autres charges supplémentaires.

Dans le coût des frais d'exploitation, la valorisation du biogaz n'a pas été prise en considération. Actuellement, le taux de couverture est de 530%. La revalorisation de cette énergie renouvelable a fortement diminuée et l'AESC aura intérêt à chercher d'autres formes de revalorisation du biogaz afin de pouvoir le rentabiliser au mieux.

Actuellement, le montant par habitant est de CHF 62.00 auquel on ajoute CHF 9.00/hab pour la taxe des micropolluants, soit CHF 71.00/hab/an et CHF 6.00/hab/mois.

Le montant prévu avec le nouveau crédit serait de CHF 120.00/hab/année, soit CHF 10.00/hab/mois.

M. André Bruderer mentionne qu'on parle d'un amortissement sur 30 ans. Si on prend le plan financier sur 30 ans depuis 2022, on arrive à 2052. L'ordonnance des eaux usées demande à ce que les mises aux normes soient réalisées pour 2040. Dès lors, il ne comprend pas que notre plan financier soit amorti sur 30 ans, et en 20 ans, nous arrivons déjà à la fin de notre amortissement. Il nous manquera 10 ans. Pourquoi, ne pas mettre l'échéance de 2050 pour le tout.

M. Norbert Wicht précise que la charge annuelle a été calculée sur 30 ans, cependant le début de cette charge annuelle n'a pas encore été défini. Est-ce qu'elle sera déjà activée pour 2022 ou 2025-2026 quand l'installation aura été mise en service, ce point devra encore être discuté avec la commission financière et le Comité de direction. Effectivement, pour les communes qui n'ont pas encore modifié leur règlement sur les eaux usées, ceux-ci devront être adaptés pour amortir les coûts en fonction des charges supplémentaires.

M. André Bruderer remercie M. Wicht pour son explication mais revient sur ces échéances qui le gênent un peu, soit 30 ans dès 2022-2025 ce qui porte à 2050 environ et on met un plan financier à 20 ans, soit à 2040. La vision pour moi est 2050 et non 2040.

M. le Président relève qu'effectivement, comme l'a déjà mentionné M. Wicht, cette question a été débattue avec la commission financière et elle s'est proposée d'étudier ce point et d'apporter son aide le cas échéant.

M. André Bruderer s'interroge sur la phase 2 : est-ce qu'elle est consécutive à la première phase ou un temps est laissé entre les deux phases.

M. Norbert Wicht souligne que le projet est très compact et l'objectif est de le réaliser en une seule étape. Ce qui va nous permettre, dès l'instant où la nouvelle partie sera construite, de switcher sur l'ancienne step. On pourra continuer à exploiter la station d'épuration telle qu'elle est aujourd'hui et le jour où tout est terminé, on pourra switcher et passer sur la nouvelle partie. Ensuite ce qui est existant sera démonté afin de récupérer cette surface. L'idée est effectivement de réaliser simultanément les étapes 2.1 et 2.2.

M. Yvan Jordan revient sur les frais financiers. L'installation sera terminée à l'horizon 2025-2026 et l'on commence déjà à payer des intérêts sur la dette alors qu'aucun montant n'a été dépensé. Il serait plus logique de commencer à payer plus tard, par exemple dès que la nouvelle installation est construite à 30%.

M. le Président précise que le crédit de 46 millions ne va pas être souscrit en 2022. Nous allons emprunter par tranches et par-rapport à ces tranches, il y aura des frais financiers pour les communes. Mais encore une fois, ces différents points et ces diverses réflexions vont être discutés avec la commune financière et le comité de direction.

M. Denis Grandgirard demande quel est le taux moyen d'intérêt qui a été pris en compte pour calculer les frais financiers sur 30 ans ?

M. Norbert Wicht indique qu'un taux moyen de 1% a été pris en compte.

M. Denis Grandgirard souhaite savoir si des visualisations ont été faites pour évaluer les répercussions si le taux devrait augmenter dans 2-3 ans.

M. Norbert Wicht précise qu'il est difficile de le prévoir aujourd'hui et comme l'a précisé M. Moosmann, l'idée est de contracter des emprunts par tranches. Si l'évolution du taux d'intérêt est constante pour les 10 prochaines années, il sera intéressant de contracter des prêts à terme sur 10 ans ou plus. Il mentionne que ce taux de 1% est une recommandation du service des communes.

M. Vincent Schickel estime que, dans le message du référendum, la clé de répartition des communes mériterait une explication concernant par exemple la différence entre Belfaux et Givisiez. La commune de Givisiez étant sur deux stations d'épuration et c'est pourquoi son taux de participation est inférieur à celui de la commune de Belfaux. Ces explications lui semblent nécessaires pour le citoyen. Et par ailleurs, il demande si la mise en séparatif dans les communes a été prise en compte.

M. le Président explique que les campagnes de mesures sont mises sur pied régulièrement afin de tenir compte de la mise en séparatif et de l'augmentation de la population. Et suite aux résultats de ces campagnes de mesures, la clé de répartition des frais d'exploitation est réadaptée.

Le message du référendum ne sera pas modifié ; pour toutes les questions des citoyens, les séances d'information sont prévues pour y apporter des réponses.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe aux votes :

Le comité de l'AESC vous propose d'approuver le crédit du projet AESC2040 d'un montant total de 46 millions ; celles et ceux qui approuvent ce crédit sont priés de le manifester en levant leur carte de vote.

L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité le crédit d'un montant de 46 millions.

M. le Président adresse, au nom du Comité et des ingénieurs, ses chaleureux remerciements pour la confiance témoignée. Il reste maintenant à convaincre les citoyens du bien-fondé de ce projet.

M. Pierre Bovet revient sur le contenu du message : au-delà des chiffres, c'est surtout le bouche à oreille qui sera important concernant la qualité de l'eau du lac de Schiffenen ainsi que de l'air autour de la step actuelle, surtout pour les riverains, tel est l'enjeu avant celui des finances.

5. Information sur les lieux de présentation pour les communes

Le tout-ménage sera encore affiné et modifié ; il sera envoyé par l'AESC aux communes membres. Trois soirées d'information sont prévues où chacun pourra se rendre, soit :

1. 1^{er} septembre 2021 à Lentigny
2. 8 septembre 2021 à Courtepin
3. 9 septembre 2021 à Belfaux

Merci aux communes membres d'insérer ce flyer sur leur site internet.

Les informations sont également publiées sur le site internet de la step de Pensier, soit www.steppensier.ch

Concernant la votation du 26 septembre, les communes devront amener le matériel de votation avec le procès-verbal à la station d'épuration de Pensier. Ces informations seront communiquées aux communes.

6. Information sur les travaux de planification

M le Président informe, qu'en accord avec le comité, les travaux de planification vont se poursuivre afin de ne pas perdre de temps d'ici au 26 septembre. Il passe la parole à M. Norbert Wicht pour plus de précisions.

M. Norbert Wicht indique que la commune de Courtepin a déposé auprès du SeCA, une demande préalable de modification du plan d'affectation des zones puisque le terrain concerné par la construction est actuellement en zone agricole avec une perspective de mettre ce terrain en zone d'utilité publique au plan directeur.

Les adjudications, sous réserve du résultat de la votation du 26 septembre, ont été faites pour les fournitures d'équipements électromécaniques de la filière eau et du traitement des micropolluants.

Le dossier de mise à l'enquête sera déposé en demande d'examen préalable auprès des services concernés. Le but étant de déposer, au début 2022, la demande de permis de construire avec pour objectif de pouvoir commencer les travaux à l'automne 2022, au plus tard au printemps 2023.

7. Divers

M. Yvan Jordan se met à la place des citoyens et pose la question sur le projet de route au-dessus de la step ; les citoyens n'étant pas forcément au courant de cette éventualité.

M. le Président répond que ce projet de route de contournement existe déjà depuis de nombreuses années. Ce projet a récemment été sorti du calendrier mais reste cependant inscrit. Des accords ont pu être trouvés avec le canton et ce projet ne va pas gêner le nôtre.

M. le Président donne une information concernant l'antenne Swisscom installée sur le site de la Step. Cette entreprise nous a contactés pour une installation 5G au même endroit que celle actuelle. Pour l'instant, il a été décidé de ne pas entrer en discussion pour prolonger le contrat. Le contrat pour l'antenne actuelle se termine à la fin 2031. Actuellement, c'est le projet AESC2040 qui est important et il est primordial d'éviter l'amalgame entre cette antenne 5G et le projet AESC2040.

M. Marcel Tortorella demande ce qu'il en est du parking prévu par la commune de Courtepin sur les nouvelles installations.

M. le Président expose qu'au bord du lac de Schiffenen, il n'y a pas de possibilité de parking et lors des beaux jours, le parking sauvage est un réel problème et qu'il devient même dangereux. Avec le projet AES2040, il est possible de créer, sur les surfaces de la future step, un parking. Ce parking n'a évidemment rien à voir avec le projet AESC2040 mais le canton, qui a déjà été approché, est favorable à cette idée.

M. André Bruderer estime qu'on ne mettra pas de 5G, mais qu'il sera beaucoup plus compliqué de mettre ce parking.

M. Daniel Aeschlimann explique qu'il est essentiel d'au moins exploiter cette surface pour un parking. Il rappelle que la nouvelle gare de Pensier a été construite pour un montant de 15 millions mais qu'aucune place de parking n'y a été prévue.

M. André Bruderer considère qu'il sera utile de préciser que ce parking n'a rien à voir avec le projet AESC2040, sinon il sera compliqué de faire passer ce projet.

M. le Président affirme que ce projet de parking ne doit dans aucun cas freiner le projet AESC2040.

M. Denis Schwab rejoint la remarque de M. Pierre Bovet concernant le message. Il estime que le 80% des citoyens ne vont pas aller voir les comptes mais qu'ils sont de plus en plus sensibles à l'environnement et il sera important de le préciser. Il ne doute pas que ce projet va être accepté lors de la votation du 26 septembre 2021.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du comité pour leur travail ainsi que les collaborateurs de la Step, surtout avec la météo actuelle.

Il souhaite à toutes et tous un bel été afin de reprendre en pleine forme au mois d'août et précise, à nouveau que, malheureusement, il n'y a pas de verre de l'amitié à l'issue de cette assemblée.

L'assemblée est close à 18h50.

Le Président :

Martin Moosmann

La Secrétaire :

Chantal Sottas